

KROMANYON

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Procès-verbal

Lieu – Centre Sportif de Colovray

Début de l'Assemblée générale – le 16 septembre 2020 à 22h00

Président et rédacteur du procès-verbal

L'Assemblée générale est dirigée par Alisdair Menzies, président du Comité de l'Association. Charles Julien, le secrétaire de l'Association est le rédacteur du procès-verbal.

Présent - Appel des membres

Etaient présents, les membres signataires 25 de la liste de présence ci-jointe. En application de l'article 9 des statuts, la majorité simple des membre présents est fixée à 13. En cas d'égalité des voix, celle du président est prépondérante. Les votations ont lieu à main levée. Il n'y a pas de vote par procuration.

Projet d'ordre du jour communiqué aux membres le 3 septembre 2020

1. Appel
2. Ordre du jour
3. Cotisations pour la saison 2020/2021
4. Membres honoraires pour la saison 2020/2021

Approbaton de l'ordre du jour

En l'absence de commentaires, l'ordre du jour a été approuvé par l'Assemblée générale.

Détermination des cotisations pour la saison 2020/2021

Lors de la réunion annuelle de l'Assemblée Générale de l'Association des Kromanyon qui s'est tenue le 15 juillet 2020, l'Assemblée Générale a décidé, à la majorité, de fixer les cotisations pour la saison 2020/2021 comme suit:

- Joueurs : 200 CHF
- Non-joueurs : 50 CHF

Lors de la réunion annuelle de l'Assemblée Générale du Nyon RC qui s'est tenue le 20 août 2020, soit après l'Assemblée Générale de l'Association des Kromanyon, l'Assemblée Générale du Nyon RC a décidé, à la majorité, de fixer la cotisations des vétérans, soit les Kromanyon, pour la saison 2020/2021 à 250 CHF (75 CHF allant au Nyon RC et 175 CHF à l'association des Kromanyon). La cotisation pour les joueurs participant au championnat (qui comprend le paiement d'une licence de 50 CHF) est de 300 CHF

La proposition du Comité est la suivante: l'Association des Kromanyon étant la section vétérans du Nyon RC (article 2 des statuts) ; les membres de l'Association étant de fait membres du Nyon RC (article 4 des statuts) ; et, un grand nombre de Kromanyon ayant approuvé les cotisations pour la saison 2020/2021 lors de la réunion de l'Assemblée Générale du Nyon RC, il est proposé de voter les cotisations suivantes pour la saison 2020/2021 :

- Joueurs (hors championnat) : 250 CHF
- Joueurs (championnat LNA/Excellence A) : 300 CHF (250 CHF + licence à 50 CHF)
- Non-joueurs : 100 CHF

Il est entendu que des aménagements resteront possibles pour les membres qui rencontrent des difficultés financières

Sur proposition du Comité, l'Assemblée générale, a décidé, à la majorité, de fixer cotisations suivantes pour la saison 2020/2021 :

- Joueurs (hors championnat) : 250 CHF
- Joueurs (championnat LNA/Excellence A) : 300 CHF (250 CHF + licence à 50 CHF)
- Non-joueurs : 100 CHF

Membres honoraires pour la saison 2020/2021

Le dernier alinéa de l'article 4 des statuts prévoit que Le Comité peut désigner des membres honoraires dispensés de cotisation -- et que le président du Nyon Rugby Club est membre honoraire de l'Association. Avant de procéder à la nomination des membres honoraires pour la saison 2020/2021, le Comité souhaite consulter l'Assemblée Générale.

Le Comité a proposé aux membres de se prononcer sur quatre catégorie de membres honoraires : les « représentants étrangers » (anciens membres qui habitent à l'étranger et jouent régulièrement lors des tournées et étaient membres d'honneur les saisons précédentes) ; les « valeureux anciens » du Nyon RC (membres fondateurs) ; les blessés de l'année et les entraîneurs des équipes du Nyon RC. : Un consensus se dégageant pour conserver le statu quo, à savoir que seul les les représentants étrangers soient membres d'honneur, le Comité à proposer que soient membres d'honneur pour la saison 2020/2021 : Marc Painblanc, Ottavio, Stéphane Thore.

Contrairement aux membres cotisants, joueurs ou non-joueurs, ces membres sont seulement membres de l'Association des Kromanyon et non également du Nyon RC.

L'Assemblée Générale approuve, à la majorité simple, la proposition du Comité.

Fin de l'Assemblée Générale à 22h30.

Le Président de l'Assemblée générale

Alisdair Menzies



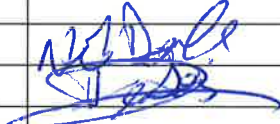





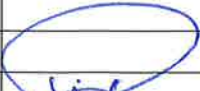

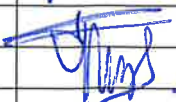



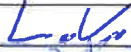


Le rédacteur du procès-verbal



Charles Julien

Liste de Présence

Nom	Prenom	Signature
Antonioli	Enrico	
Auping	Thomas	
Bouteiller	Bison	
Bramham	Rod	
Brizzi	Edoardo	
Bruschweiler	Joerg	
Callegaro	Anthony	
Charpentier	Flavien	
Constant	Fred	
Courtois	Michel	
Delthel	Richard	
Dodd	Neil	
Dubois	Pedro	
Durand	Olivier	
Dutasta	Fabien	
Erb	Peter	
Hart	Darren	
Feuille	William	
Fournier	Raphael	
Gaillard	Stephane	
Grobet	Stephane	
Guignard	Jean-Marie	
Hochstrasser	Thierry	
Holton	Paul	
Jimbert	Sylvain	
Jones	Pete	
Jousson	Jean-Luc	
Julien	Charles	
Kervinio	Alex	
Laberenne	Titi	
Lury	Stephane	
MacPherson	Niall	
Maurillon	Marc	
Menzies	Alisdair	
Ollivier	Tof	
Orrell	Martin	
Prad	Laurent	
Quenin	Jean Christophe	
Siriex	Fred	
Tebbutt-Ford	Marcus	
Traore	Bouba	

Valentine	Stuart	
Verreman	Loic	
Verreman	Adrien	
Willefert	Seb	
Ware	Neil	
Nyon RC	President	

WILSON

LAWRENCE

